

Le 12 septembre, mobilisons-nous pour un code du travail du 21^{ème} siècle !

Le gouvernement s'est lancé, cet été, dans une nouvelle réforme du code du travail par ordonnances.

Outre le fait qu'il s'agisse ni plus ni moins d'un déni de démocratie (pas de place pour le débat), nous sommes confrontés à une réforme antisociale tant voulue par le MEDEF. On comprend pourquoi Pierre Gattaz a déclaré « être sur un nuage ».

Encore une fois ce sont les salariés qui sont sacrifiés et servent de variable d'ajustement à l'appétit sans fin de la finance. Pendant que le gouvernement s'attaque au monde du travail, les patrons s'en mettent pleins les poches. Crise ? Vous avez dit crise ? Pas pour tout le monde, les profits des entreprises du CAC 40 ont bondi de 32,6% à près de 70 milliards !

Cette nouvelle attaque XXL du code du travail va précariser les salariés et laisser une liberté d'agir, comme bon leur semble, aux employeurs. Nous nous dirigeons vers un code du travail dans chaque entreprise (primauté à l'accord d'entreprise), l'accroissement du dumping social (possibilité de choisir la branche à laquelle l'entreprise va être

rattachée), la précarisation des contrats de travail (CDI de projet) et la facilité donnée aux employeurs pour licencier.

Cette loi travail XXL, tout comme la loi El Khomri, ne répond pas aux aspirations fortes exprimées par les jeunes, les salarié-es et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et à la sécurité.



Pour la CGT, cette nouvelle attaque du monde du travail est non seulement un cadeau au patronat, mais aussi un leurre qui ne résoudra pas les enjeux économiques auxquels notre pays doit faire face.

D'ailleurs d'après une étude de l'INSEE, le premier frein à l'embauche pour les entreprises n'est pas le code du travail mais

l'incertitude liée au carnet de commandes.

Il est urgent d'arrêter de s'en prendre sans vergogne à ceux qui créent les richesses par leur travail, mais plutôt de se tourner vers ceux qui captent ces richesses à leur seul et unique profit.

Le gouvernement autoritaire, à la solde du patronat, doit immédiatement mettre un terme à sa réforme par ordonnances et enfin prendre en compte les propositions alternatives, notamment celles de la CGT.

C'est pourquoi la CGT FAPT appelle l'ensemble des personnels d'Orange à se mobiliser et agir le mardi 12 septembre 2017, sous quelques formes que ce soient afin de construire ensemble, et à partir de vos revendications, les conditions pour conquérir un code du travail du 21^{ème} siècle offrant de nouvelles garanties et protections collectives.

Il ne peut y avoir de protections individuelles sans protections collectives.

Le mardi 12 septembre 2017, marchons....vers le progrès social !

Impact de la loi travail XXL à Orange

Il ne faut pas croire que ça n'arrive qu'aux autres ! Orange et tous ses salariés auront leur part des mauvais coups de cette loi travail XXL. Si l'État venait à se désengager qu'advierait-il pour l'ensemble du personnel d'Orange ?

Cette loi mettant les accords d'entreprise au centre de toute réglementation, exit le code du travail, exit les acquis du contrat individuel de travail, exit la CCNT. De plus, tout sujet pourra être discuté et faire l'objet d'un accord, ce qui créera en fait, une multitude de codes du travail spécifiques à chaque entreprise et de fait une dérèglementation. Cela renforcera la mise en concurrence des salariés.

- **Vers la fin du CDI:** Tous les salariés notamment les cadres entrants dans l'entreprise pourront être missionnés (CDI de Projet) et voir ce type de contrat plutôt comme un CDD qui prendrait fin une fois la mission bouclée mais sans les primes de fin de contrat.
- **Convention collective :** Demain, les entreprises pourront décider de la convention collective de l'entreprise si aucun accord n'est trouvé avec les syndicats. Pour Orange, la Syntec lui plairait mieux que la CCNT et aujourd'hui déjà, certaines filiales d'Orange la subissent plus qu'elles ne leur profitent surtout côté salariés (C'est certainement le sort réservé aux salariés d'OBS).
- **Dérèglementation du télétravail:** Aujourd'hui le télétravail est très encadré par la loi qui offre des garanties matérielles pour travailler chez soi ou sur un site déporté. Avec la loi XXL l'entreprise pourrait par accord d'entreprise ne plus être tenue de fournir le matériel (bureau, téléphone, internet, etc.) qui serait alors à la charge du salarié, permettant ainsi à la direction de faire du chantage : « tu veux ton télétravail ? OK, mais tu te le payes ! ».
- **Exit le contrat de travail :** Les salariés de droits privés d'Orange peuvent avoir une clause particulière et personnelle dans leur contrat de travail par exemple : travail en 4 jours. Si un accord d'entreprise impose que la semaine est en 5 jours, les termes du contrat de travail ne tiendront plus. Les salariés devront travailler en 5 jours sous peine d'être licenciés. Mettre une primauté sur l'accord d'entreprise va permettre de créer de la précarité, même pour un CDI.
- **Le référendum d'entreprise :** Avec la loi XXL, le référendum d'entreprise sera à la seule initiative de l'entreprise sur un panel pas forcément représentatif du personnel impacté, puisqu'elle seule pourra le déterminer. Par exemple si l'entreprise souhaitait changer les modalités du forfait jour, elle pourrait sonder les salariés non cadres : cherchez l'erreur !

La CGT propose :

- Qu'aucune rémunération ne soit en dessous d'un smic à 1 800 € brut avec la reconnaissance des qualifications dans les grilles de salaire,
- La surtaxation des contrats courts afin de lutter contre leur inflation,
- L'interdiction des licenciements boursiers,
- L'instauration d'un droit de veto sur licenciement et les réorganisations,
- La création d'un nouveau statut du travail salarié (NSTS) garantissant à tous les salariés sans discrimination : un droit à l'embauche, à la formation continue, à une carrière ... et transférables,
- D'imposer l'obligation de reclassement individualisé à charge de l'employeur dans l'ensemble des entreprises du groupe auquel le salarié appartient,
- Le maintien de la hiérarchie des normes et l'instauration du principe majoritaire des accords,
- La création d'un droit d'intervention des Comités d'Établissement sur les orientations économiques et les choix stratégiques de l'entreprise,
- L'augmentation du nombre de représentants des salariés dans les Conseils d'Administration,
- La mise en place de CHSCT de sites pour une meilleure représentation collective des salariés.

Enjeux des élections professionnelles à Orange : la représentativité.

Avec la loi El Khomri et peut-être encore plus avec la loi travail XXL, donnant la primauté aux accords d'entreprise sur le code du travail et le contrat de travail, la représentativité des syndicats dans l'entreprise sera capitale. Faut-il renforcer le poids des syndicats qui ne cachent plus de leur proximité avec le patronat et le gouvernement, soutenant toutes les attaques portées contre le monde du travail, ou bien la CGT qui est ouverte au changement à la seule condition que ce dernier soit un plus pour le progrès social et les salariés ?

Le 7 novembre prochain votre voix comptera, ne laissez pas les autres décider à votre place !

Votez CGT !

Ensemble décidons de notre avenir.

**NON À LA CASSE
DU CODE
DU TRAVAIL !**

**Élections CE/DP Orange
du 7 au 9 novembre 2017**

**Ensemble décidons
de notre avenir !**

**Je clique
Je vote CGT !**

